

Congé parental: un bon investissement

Arguments et recommandations élaborés sur la base d'études récentes

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF, 2018

EN BREF

La Suisse est à la traîne sur le congé parental.

Tandis que la moitié des pays de l'OCDE prévoient un congé de maternité ou un congé parental d'au moins 43 semaines, la Suisse ne propose aucun congé (paternité ou parental) légal et rémunéré en plus du congé maternité.

Une revue approfondie de la littérature permet de réfuter les contre-arguments économiques, qui mettent l'accent sur les coûts de l'ordre de 1 milliard de francs qu'engendrerait l'instauration d'un congé parental de 38 semaines. Des arguments solides plaident au contraire en faveur d'un tel congé et invitent à l'instaurer dès que possible, et pas uniquement pour le bienêtre familial. Le congé parental a des effets positifs clairs tant au niveau de la famille et de l'égalité entre femmes et hommes gu'au niveau de la politique de la santé. Il contribue également à compenser la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et permet aux femmes de travailler davantage sans pour autant devoir renoncer à leur désir d'enfant. De leur côté, les entreprises subissent moins de fluctuations de leur personnel et voient leur productivité augmenter, le moral au travail s'améliorer et leur chiffre d'affaires s'accroître. D'un point de vue économique, une augmentation de seulement 1% du taux d'emploi des femmes générerait suffisamment de recettes fiscales pour compenser un congé parental intégralement rémunéré d'une durée de 18 à 20 semaines.

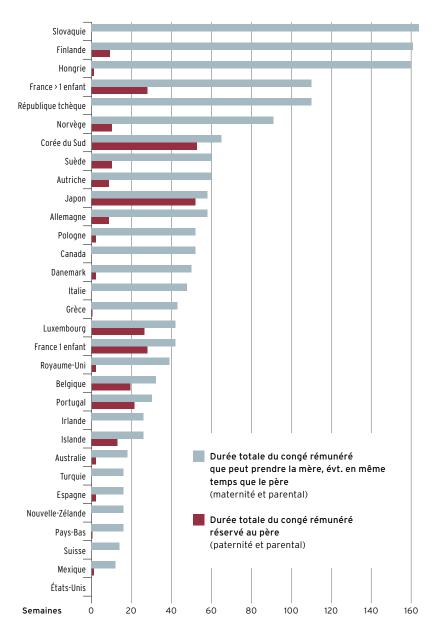
C'est pourquoi la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) plaide pour que la Suisse ne se contente pas d'une timide avancée et fasse un vrai pas en avant en instaurant un congé parental digne de ce nom. Le modèle qu'elle propose est équilibré et flexible. C'est un investissement prometteur!

Contexte

Mesure visant à soutenir la famille, le congé parental a largement fait ses preuves à l'étranger. Il consiste à mettre son activité professionnelle en pause au moment de la naissance de son enfant tout en bénéficiant d'une compensation de revenu et d'une garantie de l'emploi. Selon les pays, la réglementation peut varier en ce qui concerne la durée du congé, le montant de la compensation de revenu, la répartition du congé entre les parents et les conditions pour pouvoir en bénéficier. La Suisse est nettement en retard à cet égard. La comparaison entre pays de l'OCDE présentée ci-après le montre clairement. La Suisse ne propose en effet aucune mesure (temporelle) d'allégement pour les futurs parents en plus de l'allocation de maternité, qui sert avant tout à protéger la santé de la mère.

Congé rémunéré en semaines dont disposent la mère et le père dans l'OCDE, 2016

Source: base de données de l'OCDE sur la famille 2016 «Trends in leave entitlements around childbirth»



Conséquences pour la Suisse

La faiblesse des mesures de soutien aux familles entraîne une perte de main-d'œuvre qualifiée pour l'économie suisse. Lorsqu'elles ont un enfant, beaucoup de mères réduisent leur taux d'occupation ou renoncent à toute activité professionnelle. Plus tard, elles n'arrivent à revenir sur le marché du travail que dans des conditions difficiles, voire n'y reviennent pas du tout. Pour l'État, cela représente non seulement une baisse des recettes fiscales, mais aussi une hausse des coûts sociaux. Le temps partiel et la perte de revenu font qu'à un âge avancé, les femmes n'ont souvent que des revenus modestes, qui doivent être compensés par des prestations complémentaires1. Cette situation, qui constitue une charge financière pour la société, s'avère aussi problématique au regard du principe d'égalité entre femmes et hommes inscrit dans la Constitution.

Le congé parental peut être une solution: il permet aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et crée de meilleures conditions pour qu'ils se répartissent de manière égalitaire la prise en charge des enfants, les tâches domestiques et le travail rémunéré.

Analyse scientifique

De nombreuses études ont déjà analysé les multiples effets du congé parental sur la famille, la société et l'économie. Sur la base d'une étude qu'elle avait publiée en 2010², la COFF a fait réaliser une revue de la littérature dans laquelle les résultats d'environ 140 études scientifiques menées de 2010 à 2017 ont été évalués3. Œuvrant depuis plusieurs années déjà pour l'instauration d'un congé parental en Suisse, la COFF s'est vue confortée dans ses convictions par les conclusions de ce travail: un modèle adapté de congé parental sera non seulement des plus utiles aux enfants et aux parents, mais il permettra également d'augmenter la main-d'œuvre disponible, de faire croître les recettes fiscales et de renforcer le bien-être de la société. À ce jour, le congé parental n'a été supprimé dans aucun des pays qui l'avaient introduit. On observe au contraire que ce modèle de congé destiné aux parents est bien établi. Actuellement, la moitié des pays de l'OCDE proposent un congé maternité ou un congé parental d'au moins 43 semaines, la durée moyenne étant de 54 semaines

Argumentaire en faveur du congé parental

La COFF présente ci-après neuf arguments, élaborés sur la base d'études récentes, en faveur de l'instaurantion d'un congé parental en Suisse.

Le congé parental améliore la santé de l'enfant

Selon des études américaines, le congé parental a un effet positif sur la santé des bébés: à la suite de l'introduction d'un congé maternité et parental non rémunéré⁴ et rémunéré⁵ pouvant être pris en partie avant l'accouchement, on a observé sur une période prolongée une baisse du nombre d'enfants prématurés ou ayant un faible poids de naissance et un recul de la mortalité infantile. Une étude australienne montre que c'est d'autant plus vrai pour les familles socio-économiquement défavorisées et pour les enfants de parents ayant un bas niveau de formation.6 Plusieurs études menées de 2006 à 2011 montrent en outre que l'allongement de la période d'allaitement permise par le congé parental a aussi un effet positif sur la santé des enfants (par ex. baisse du nombre de cas d'obésité et de diabète).7

Le congé parental stimule le développement de l'enfant

Le congé parental permet aux pères aussi de s'engager dès la petite enfance. Une plus grande participation du père aux soins et à la prise en charge de son jeune enfant a des effets positifs sur le développement cognitif et affectif de ce dernier, ce qui se répercute ensuite clairement sur ses résultats scolaires. Des études réalisées dans plusieurs pays ont mis en évidence ces effets.^{8/10}

Le congé parental améliore la santé de la mère

Plusieurs études montrent qu'un congé maternité rémunéré améliore la santé physique et psychique de la mère ainsi que son état de satisfaction après l'accouchement. Plus ce congé est long, plus il diminue le risque d'épuisement psychique et de dépression chez la mère.⁹

Le congé parental renforce la relation père-enfant

Un congé parental réservé au père de quelques semaines seulement entraîne déjà une plus grande participation du père à la prise en charge de son enfant¹⁰ et améliore ses compétences éducatives¹¹. Une étude allemande montre que les pères qui bénéficient d'un congé de huit semaines renforcent davantage leur relation avec leur enfant à long terme¹², ce lien plus fort étant jugé très précieux par les pères¹³.

Le congé parental permet à la mère de travailler davantage

Le congé parental peut contribuer à compenser la pénurie de personnel qualifié. En Suisse, 18% des mères employées à temps partiel souhaiteraient travailler plus. ¹⁴ Le congé parental – pour autant qu'il dure moins de 64 semaines – permet d'augmenter le taux d'emploi des femmes. D'après une étude européenne, c'est lorsqu'elles bénéficient d'un congé rémunéré de 28 semaines que les femmes âgées de 25 à 34 ans présentent le taux d'emploi le plus élevé. ¹⁵

Le congé parental représente une opportunité pour les entreprises

Le congé parental ne nuit pas à l'économie, c'est même le contraire. Une étude californienne montre qu'il a un effet positif sur la productivité, le chiffre d'affaires et l'ambiance de travail au sein de l'entreprise. ¹⁶ Il permet de réduire la fluctuation de l'effectif, ce qui est important sur le plan financier, en particulier en ce qui concerne les employés qualifiés. ¹⁷ Deux études, l'une suisse et l'autre allemande ^{18/19}, arrivent également à la conclusion que les mesures favorables à la famille sont financièrement bénéfiques pour les entreprises.

Le congé parental est un plus pour l'économie

Le congé parental entraîne une hausse de la productivité, en particulier dans les secteurs économiques où les femmes sont plus nombreuses que la moyenne. Des modélisations de l'Union européenne montrent qu'une augmentation de seulement 1% du taux d'emploi des femmes générerait suffisamment de recettes fiscales pour compenser un congé parental intégralement rémunéré d'une durée de 18 à 20 semaines.²⁰

Le congé parental favorise le désir d'enfants

La décision de fonder une famille est influencée par de nombreux facteurs, dont le congé parental. En Suisse, de nombreuses femmes renoncent à avoir des enfants, en particulier celles qui ont une formation de degré tertiaire.²¹ Le congé parental influence positivement le nombre de naissances. Selon une étude australienne, l'introduction d'un congé parental fait augmenter le nombre de naissances prévues de 13 % en moyenne par femme désireuse d'avoir un enfant.²²

Le congé parental promeut l'égalité entre femmes et hommes

D'après une étude norvégienne, un congé parental réservé aux pères favorise une répartition égalitaire des tâches en impliquant davantage ces derniers dans la prise en charge des enfants et le travail domestique.²³ L'expérience suédoise montre qu'un congé parental de deux mois réservé aux pères renforce ces effets.²⁴ En outre, le congé parental favorise l'emploi des mères, ce qui accroît l'indépendance financière de ces dernières et le montant de leur rente à l'âge de la retraite.²⁵

Le modèle proposé par la COFF

L'analyse de la littérature montre que le congé parental est plus ou moins efficace en fonction du modèle adopté. Il est donc important de tenir compte des connaissances scientifiques actuelles lors de l'élaboration d'un modèle de congé parental.

La COFF a légèrement modifié sa proposition de modèle pour la Suisse²⁶ en répartissant différemment la part du congé attribué au père et à la mère. Les parents peuvent prendre au maximum deux semaines en commun. En outre, les mères ont la possibilité de prendre jusqu'à deux semaines de congé parental avant l'accouchement. Le congé parental peut être pris sous la forme d'une réduction du taux d'occupation et de manière échelonnée, à l'exception des huit semaines suivant l'accouchement (interdiction légale de travailler pour la mère).

Proposition de modèle 2018 en semaines

Total maximal pour les parents	38	
Réservées à la mère	14	Ces semaines remplacent l'actuel congé maternité.
Réservées au père	8	Si le père ne les prend pas, ces semaines de congé sont perdues.
À répartir entre les parents	16	Ces semaines peuvent être répar- ties librement entre le père et la mère. Il n'y a pas d'obligation pour les parents de les prendre.
Total maximal pour la mère	30	Si la mère prend le total maximal, le père ne peut prendre que les semaines qui lui sont réservées.
Total maximal pour le père	24	Si le père prend le total maximal, la mère ne peut prendre que les semaines qui lui sont réservées.

Gestaltung: giselaburkhalter.ch, Photo: Oleg Kozlov/istockphoto.com

Références

- 1 Cf. Bonoli et al. (2016): Les conséquences du travail à temps partiel sur les prestations de prévoyance vieillesse. Mandat réalisé pour la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes (CSDE); www.equality.ch/pdf_f/Etude.pdf, consulté le 14.12.2017
- 2 Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (2010): Congé parental allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse; www.ekff.admin.ch/fr/documentation/conge-parental-allocations-parentales/, consulté le 14.12.2017
- 3 Institut d'études politiques Interface (2017): Connaissances scientifiquement fondées sur les effets du congé parental, du congé maternité et du congé paternité. Berne: Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF; www.ekff.admin.ch
- 4 Rossin-Slater, M. (2011): The Effects of Maternity Leave on Children's Birth and Infant Health Outcomes in the United States, *Journal of Health Eco*nomics 30, 221-239
- 5 Sterns, J. (2015): The effects of paid maternity leave: Evidence from Temporary Disability Insurance. Journal of Health Economics, 43, 85-102
- 6 Broadway et al. (2015): The Effect of Paid Parental Leave on Child Health in Australia, Institute for the Study of Labor, Discussion Paper No. 8978
- 7 Horta, B. und Victora, C. (2013): Long-term Effects of Breastfeeding. A Systematic Review, World Health Organization (WHO); www.who.int/maternal_child_adolescent/documents/breastfeeding_ long_term_effects/en/, consulté le 19.12.2017
- 8 Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (2011): Bundeselterngeld- und Elternzeitgesetz, Vaterschaft und Elternzeit. Eine interdisziplinäre Literaturstudie zur Frage der Bedeutung der Vater-Kind-Beziehung für eine gedeihliche Entwicklung der Kinder sowie den Zusammenhalt in der Familie; www.bmfsfj.de/blob/95458/693210 63c297ad853183dbeb64f72016/vaterschaft-undelternzeit-endbericht-data.pdf, consulté le 9.11.2017
- 9 Aitken, Z. et al. (2015): The Maternal Health Outcomes of Paid Maternity Leave: A Systemic Review, Social Science and Medicine 130
- 10 Huerta et al. (2013): Fathers' Leave, Fathers' Involvement and Child Development: Are They Related? Evidence from Four OECD Countries, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 140
- 11 Patnaik (2016). Reserving time for Daddy: The short and long-run consequences of fa-thers' quotas; www.economics.illinois.edu/seminars/documents/ Ankita2.pdf. consulté le 1.5.2018
- 12 Pfahl, S. (2014): Nachhaltige Effekte der Elterngeldnutzung durch Väter. Gleichstellungspolitische Auswirkungen der Inanspruchnahme von Elterngeldmonaten durch erwerbstätige Väter auf betrieblicher und partnerschaftlicher Ebene, Hans Böckler Stiftung Berlin; www.sowitra.de/wp-content/uploads/2016/01/projektbericht-elterngeldväter_2014-12-04_END.pdf, consulté le 20.11.2017
- 13 Bünning, M. (2015): What Happens after the "Daddy Months"? Fathers' Involvement in Paid Work, Childcare, and Housework after Taking Parental Leave in Germany, European Sociological Review 31 (6)
- 14 Cf. Office fédéral de la statistique (2016): Les mères sur le marché de l'emploi; www.bfs.admin.ch/bfs/fr/ home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/participation-meres-peres-marche-emploi.html, consulté le 8.12.2017
- 15 Akgunduz, Y. und Plantenga, J. (2013): Labour market effects of parental leave in Europe, Cambridge Journal of Economics 37

- 16 Appelbaum, E. und Milkman, R. (2013): Leaves That Pay. Employer and Worker Experiences with Paid Family Leave in California; http://cepr.net/documents/publications/paid-family-leave-1-2011.pdf, consulté le 20.11.2017
- Boushey, H. (2012): There Are Significant Business Costs to Replacing Employees, Center for American Progress; www.americanprogress.org/issues/economy/reports/2012/11/16/44464/there-are-significantbusiness-costs-to-replacing-employees, consulté le 20.11.2017
- 18 Prognos (2010): Betriebswirtschaftliche Kosten-Nutzen-Analyse familienfreundlicher Unternehmenspolitik. Eine Studie bei ausgewählten Schweizer Firmen; www.prognos.com/publikationen/alle-publikationen/231/show/5f7c984f244cc3d32e887900d 8eecbf6/, consulté le 25.10.2017
- 19 Prognos (2010): Betriebswirtschaftliche Effekte familienfreundlicher Massnahmen. Kosten-Nutzen-Analyse; www.prognos.com/publikationen/allepublikationen/126/show/4da7b12d3f38f61bea8ba03 cal3f3911/, consulté le 20.11.2017
- 20 Thomsen, H. und Urth, H. (2010): Costs and Benefits of Maternity and Paternity Leave, Directorate General for Internal Policies, European Parliament; www.europarl.europa.eu/document/activities/ cont/201107/20110725ATT24641/20110725AT-T2464IEN.pdf; consulté le 25.10.2017
- 21 Cf. Office fédéral de la statistique (2017: 28): Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017; www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/ catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.2347881.html, consulté le 19.1.2018
- 22 Bassford, M. und Fisher, H. (2016): Bonus Babies? The Impact of Paid Parental Leave on Fertility Intentions, LCC Working Paper Series 2016-02, Institute for Social Science Re-search, The University of Oueensland
- 23 Kotsadam, A. und Finseraas, H. (2011): The State Intervenes in the Battle of Sexes, *Social Science* Research 40, 1611-1622
- 24 Almqvist, A.-L. und Duvander, A.-Z. (2014): Changes in Gender Equality? Swedish Fathers' Parental Leave, Division of Childcare and Housework, *Journal of Family Studies 20*, 19-27
- 25 Voir note de bas de page no 1
- 26 Voir note de bas de page no 2

Le présent argumentaire et le rapport de recherche sur lequel il repose (no de commande 318.858.3) peuvent être consultés sous forme électronique sous www.ekff.admin. ch, ou commandés auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) sous www.publicationsfederales.admin.ch.

Éditrice

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF c/o Office fédéral des assurances sociales (OFAS) Effingerstrasse 20, 3003 Berne sekretariat.ekff@bsv.admin.ch

Renseignements et contact

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF Coresponsables du secrétariat scientifique Natacha Devaux, tél. +41 58 469 91 54 natacha.devaux@bsv.admin.ch Regula Schlanser, tél. +41 58 469 39 18 regula.schlanser@bsv.admin.ch